



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

Procès-verbal de la séance du
05.11.2021 à 18h30

SOUS LA PRESIDENCE DE de M. Jean-Luc BALL

Convocation adressée le 2 novembre 2021

Nombre de conseillers élus : 23 Conseillers présents : 13 Votes : 16

Membres titulaires présents et votants :

Jean-Luc BALL - Mylène HECK - Betty HOLTZMANN - Gilbert SCHMITT - Dany WEISS - Estelle DECKERT - Anne-Caroline THIBAUT - Aline ITZEL - Maxime NOWAK - Aurélie LEIBEL - Angélique SCHNEIDER - Corinne MEDAUER - Christophe EBELE

Membres excusés :

M. Richard PETRAZOLLER donne procuration à M. Gilbert SCHMITT
M. Frédéric HEYD donne procuration à Mme Mylène HECK
Mme Véronique NOWAK donne procuration à M. Jean-Luc BALL
Mme Rachel FLEITH
M. Patrice MOOG
M. Sacha THOMANN
M. Grégory FRIEDMANN

Membres absents non excusés :

M. Denis LOUX
M. Christian FOUDA
Mme Isabelle LEININGER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 24 septembre 2021 ;
3. Numérotation concernant l'A.P.P. de Seltz ;
4. Numérotation Monsieur HEYD rue de la carrière à Seltz ;
5. Refacturation Syndicat des Eaux ;
6. Mise à jour des projets dans le cadre du programme INTERREG ;
7. Berges du Rhin – Approbation du Maître d'œuvre ;
8. Clôtures camping Salmengrund – Approbation du Maître d'œuvre ;
9. Rapport annuel sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
10. Convention d'occupation temporaire du domaine public par Monsieur KUBLER ;
11. Subvention Téléthon ;
12. Location de la maison à côté de l'école maternelle ;
13. Subvention pour une étude géothermique.

Délib. N° 2021-113



1) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Estelle DECKERT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-114

2) Approbation du Procès-Verbal du 24 septembre 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-115

3) Numérotation concernant l'A.P.P. de Seltz

Suite à la demande de l'A.P.P. de Seltz qui souhaite disposer d'un numéro de rue et après vérification, la commune attribue à l'A.P.P. de Seltz le n° 18 Rue du Pont du Rhin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Attribue** à l'A.P.P. de Seltz le n°18 Rue du Pont du Rhin à Seltz comme adresse postale officielle ;
- **Demande** que le bureau de la Poste à Seltz en soit informé ;
- **Demande** que le service des Impôts de Wissembourg en soit informé ;

- **Demande** que la société SFR en soit informée ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-116

4) Numérotation Monsieur HEYD rue de la carrière à Seltz

Suite à la demande de Monsieur Daniel HEYD qui souhaite disposer d'un numéro de rue pour les immeubles cadastrés section 9 parcelles 209/113 et 240 rue de la carrière à Seltz, la commune lui propose de lui attribuer le n°2C.

- **Attribue** aux parcelles 209/113/240 section 9 rue de la carrière à Seltz le n°2C rue de la carrière à Seltz comme adresse postale officielle ;
- **Demande** que le bureau de la Poste à Seltz en soit informé ;
- **Demande** que le service des Impôts de Wissembourg en soit informé ;
- **Demande** que la société SFR en soit informée ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-117

5) Refacturation Syndicat des Eaux

Suite au changement de serveur de la Mairie et notamment dans le cadre de la mutualisation des services avec le Syndicat des Eaux de Seltz, le serveur est commun aux deux entités.

Il y a lieu de refacturer le transfert des postes du Syndicat des Eaux pour la partie logicielle (Berger Levrault) vers le nouveau serveur.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Demande** que la facture de Berger Levrault d'un montant de 840.00 € TTC soit facturée au Syndicat des Eaux de Seltz ;
- **Demande** à Monsieur le Maire d'émettre un titre en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Maxime NOWAK à 18h50

Délib. N° 2021-118

6) Mise à jour des projets dans le cadre du programme INTERREG

- Vu la délibération n° 2020-64 du 29 juin 2020 portant sur le financement du projet INTERREG.

Suite à une demande des porteurs de projet, il y a lieu de modifier partiellement le projet. Cela porte sur les points suivants à savoir :

- Un allongement de la durée du projet jusqu'au 31 octobre 2023 pour la mise en place de l'ensemble des mesures du côté allemand et français ;
- La suppression de la mesure 5.7 : l'exposition muséographique est annulée car la rénovation du bâtiment serait trop coûteuse ;
- Mesure 5.1 : réduction du nombre de stations de 7 à 4 sur le sentier pédagogique ;
- Mesure 5.8 : rajout d'une application smartphone pour le sentier pédagogique (10.000 € dont 5.000 € de fonds européens).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** les changements décrits ci-dessus ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-119

7) Berges du Rhin – Approbation du Maître d'œuvre

Suite à l'ouverture des plis en date du 4 octobre 2021 deux offres étaient en concurrence à savoir :

- **VINCI Construction Terrassement**
- **HERRMANN T.P.**

C'est l'entreprise HERRMANN T.P. de Surbourg qui a obtenu un total de 88.10 points contre VINCI Construction qui n'a obtenu que 85.60 points.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** l'entreprise HERRMANN T.P. de Surbourg comme Maître d'œuvre pour un montant de 297 135.20 € HT pour la mise en place des gradins au niveau du Rhin ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs pour la conclusion du marché et la signature d'avenants éventuels.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-120

8) Clôtures camping Salmengrund – Approbation du Maître d'œuvre

La commune souhaite changer partiellement la clôture du camping Salmengrund. A cet effet, un marché a été lancé et la commission d'ouverture des plis s'est réunie.



- **Vu** le rapport de la commission d'ouverture des plis du 4 octobre 2021 concernant le changement de la clôture du camping Salmengrund ;
- **Vu** les offres présentées dans le rapport ;
- **Considérant** que c'est la société TENN – GLASZ qui a obtenu un total de 95/100.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** l'entreprise TENN – GLASZ de RUSS comme Maître d'œuvre pour un montant de 37 517 € TTC pour la mise en place d'une nouvelle clôture pour le camping ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs pour la conclusion du marché et la signature d'avenants éventuels.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-121

9) Rapport annuel sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

En application de la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987, complétée par la loi du 11 février 2005, qui détermine une obligation pour tout employeur, public ou privé comptant au moins 20 agents, à employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de son effectif total et à établir un rapport qui est soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion et à l'assemblée délibérante.

Concernant la commune de Seltz, les deux collèges du Comité Technique émettent un avis favorable quant à l'emploi de travailleurs handicapés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** l'avis du Comité Technique lors de sa séance du 6 septembre 2021 ;
- **Sollicite** Monsieur le Maire afin de signer l'ensemble des documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-122

**10) Convention d'occupation temporaire du domaine public par
Monsieur KUBLER**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il appartient à l'Assemblée de fixer les conditions de location de l'emplacement du restaurant situé en face du camping Salmengrund.

- **Vu** l'arrêté émis par la Sous-Préfecture en date du 29 juillet 2003 portant exploitation d'une licence de vente à emporter « ambulant » ;
- **Vu** la demande présentée par Monsieur KUBLER en date du 18 septembre 2021.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la location pour la somme de 750 € au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Fixe** le montant de location de l'emplacement du restaurant situé en face du camping Salmengrund pour la somme de 750 € au titre de l'année 2022 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-123

11) Subvention Téléthon

Suite au courrier du 15 septembre 2021, l'A.F.M. Téléthon sollicite une subvention dans le cadre du développement et d'application des thérapies nouvelles à l'Homme.

A ce titre, Monsieur le Maire souhaite verser une subvention d'un montant de 150 € à cet organisme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,



- **Accorde** une subvention d'un montant de 150 € ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-124

12) Location de la maison à côté de l'école maternelle

- **Vu** la vacance actuelle de ce logement ;
- **Vu** que l'ensemble des travaux a été réalisé ;

Considérant la demande de Madame Laetitia FACHINGER et Monsieur Jonathan REFFLE pour occuper ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Attribue** le logement communal situé à côté de l'école maternelle de Seltz (Rue du Général de Gaulle) à Madame Laetitia FACHINGER et Monsieur Jonathan REFFLE, à compter du 1^{er} décembre 2021, pour un loyer mensuel de 650 € et 150 € d'acompte sur charges mensuel ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de bail et lui confère tous pouvoirs à cet effet ;
- **Demande** que le loyer soit indexé automatiquement sur l'indice de référence des loyers (I.R.L) du 3^{ème} trimestre de l'année N-1.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2021-125

13) Subvention pour une étude géothermique

La ville de Seltz souhaite étudier la faisabilité technico-économique d'une installation de géothermie sur pompe à chaleur pour l'ancien magasin situé au centre-ville.

Compte tenu de la taille du projet (surface à chauffer de 350 m²), le système de production de chaleur pressenti est une installation de géothermie sur sondes verticales.

C'est pourquoi la commune a commandé une étude de faisabilité auprès de la société INDDIGO, cette étude étant financée à hauteur de 70% par la Région Grand Est. Le montant de cette étude se chiffre à 4.650 € H.T soit 5.580 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** le lancement de cette étude ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de la Région Grand-Est et lui donne tous pouvoirs en ce sens.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

Monsieur Jean-Luc BALL informe l'assemblée que l'éclairage public sera coupé dans l'ensemble des quartiers de la commune à compter du 15 novembre 2021 entre 00h00 et 4h20 du matin (y compris dans la zone d'activité du parc Rhénan, la Place de la Mairie et l'église).

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 10 décembre 2021.
- La cérémonie du 11 novembre se tiendra à 18h00 le 11 novembre, place de la Mairie. L'ensemble du Conseil Municipal est invité.



Monsieur Gilbert SCHMITT remercie l'ensemble des participants pour la manifestation Go Seltz. Cette manifestation a eu beaucoup de succès. Un grand merci à l'ensemble des bénévoles pour leur implication à cette manifestation. Elle devrait être reconduite l'année prochaine le 17 septembre 2022.

- Il indique également que le marché des commerçants finit actuellement vers 18h30. C'est dommage car il y a de moins en moins de monde.

Madame Betty HOLTZMANN rappelle que la fête des personnes âgées aura lieu le 5 décembre prochain. Pour les personnes qui ne pourront pas venir, la commune leur fera parvenir un bon cadeau d'une valeur de 30 €.

Madame Mylène HECK informe le conseil que le bulletin est en cours de distribution. Le prochain bulletin sortira pour les fêtes de fin d'année et comme chaque année fera la part belle aux associations. C'est le 1^{er} bulletin qui est fait avec du papier recyclé.

- Le marché de Noël aura lieu les 27 et 28 novembre prochain. Il y aura 19 chalets, 7 abris et 5 emplacements, un joli programme en perspective avec de nombreuses nouveautés. Le programme intégral sera sur la page Facebook de la ville.

- La commune organise les 6 et 20 novembre 2021 deux matinées destinées aux décorations de Noël aux ateliers municipaux.

- La commune recherche un sapin de Noël pour la place de la Mairie. Madame HECK lance un appel.

- Enfin, de nouveaux panneaux d'information verront bientôt le jour et les anciens seront enlevés prochainement.

DEMANDE DES CONSEILLERS

Madame MEDAUER pose la question s'il est possible de mettre en place un marquage au sol rue de la Liberté afin de faire respecter la limitation de vitesse à 30 Km/h. Monsieur le Maire lui répond qu'il va voir cela avec la police municipale.

Madame Aurélie LEIBEL interroge Monsieur le Maire sur la rue des Fossés. Monsieur EBELE étant dans la commission des travaux lui répond qu'à ce jour un projet existe. La commission y a travaillé dessus. Il reste à le présenter au Conseil Municipal.

Monsieur Maxime NOWAK revient sur les 30 Km/h. Il conviendrait de revoir la signalétique horizontale et verticale dans l'ensemble des zones.

Madame Estelle DECKERT demande où en sont les dossiers du Burger King et du magasin de bricolage. Pour Burger King, le permis est toujours en cours d'instruction. En ce qui concerne le magasin de bricolage, le permis a été validé.

Enfin Madame DECKERT souhaite connaître le devenir de l'ancienne perception. Un projet est en cours de réflexion pour y installer des spécialistes (jeunes professionnels).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 20h00.